

Zaventem, le 20 septembre 2019

Date de nomination pour les aspirants inspecteurs : le SLFP Police trouve une solution

Le problème s'est posé pour les candidats (début de la formation de base le 1er juin 2018) qui n'ont pas réussi leur première session. Les examens de repêchage ont encore eu lieu durant la période prévue dans le courant du mois de juin 2019, mais dans 4 écoles de police, les commissions de délibération ont eu lieu après le 1^{er} juillet 2019. Par conséquent, bien que les requérants aient réussi leur examen de repêchage, ils n'ont été nommés qu'au 1er août 2019. Suite à l'introduction des mesures de l'accord sectoriel à partir du 1er juillet 2019, 82 candidats concernés n'auraient plus droit aux indemnités et allocations qui ont été supprimées à partir de cette date.

Ces 82 aspirants ayant été victimes du fait que l'autorité n'a pas réussi à ce que la commission de délibération soit organisée, dans 4 écoles de police, avant le 1er juillet 2019, nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour du Comité Supérieur de Concertation.

Sur base de nos arguments, l'autorité modifiera la date de nomination des 82 candidats concernés vers le **1er juillet 2019**. Pour les membres du personnel de la Police Fédérale, ce sera fait immédiatement. Pour les membres du personnel qui, à la fin de leur formation, étaient prévus pour la Police Locale, un écrit sera envoyé vers les zones de police afin d'effectuer la modification. Celle-ci peut avoir lieu avec un certain retard, en fonction des sessions du collège/du conseil de police.

Suite à notre intervention, une correction sera apportée au paiement du salaire et des heures de weekend ou de nuit prestées en juillet 2019. Celles-ci seront remboursées sur base de l'échelle de traitement B1 au lieu de l'échelle HAU 1.

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-Président National
+32485184952

